

**Zeitschrift:** Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile  
**Herausgeber:** Schweizerischer Zivilschutzverband  
**Band:** 26 (1979)  
**Heft:** 5

**Artikel:** La défense civile en Norvège  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-366616>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 26.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



# La défense civile en Norvège

est soumise au Direktorat pour la protection civile qui fut établi le 1er juillet 1970 en tant que directoire indépendant soumis au Ministère de la justice, conformément à la proposition du Storting No 73 (1969-1970), approuvée par le Storting le 15 mai 1970.

## Organisation de la défense civile

L'organisation de la défense civile comprend 4 régions de défense civile (en temps de guerre 5), 53 districts de défense civile, 108 unités de défense civile locale, 14 colonnes d'aide à distance, l'école centrale pour la défense civile et 3 écoles régionales. De plus, toutes les sociétés industrielles avec plus de 40 employés ont leur propre organisation de défense civile, financée par la société en question. Les Chemins de fer norvégiens ont une organisation semblable.

Le directoire pour la défense civile contrôle l'organisation de la défense civile.

La loi sur la défense civile de 1956 stipule que la tâche de la défense civile est de prévoir et d'appliquer des mesures de nature non militaire afin de prévenir ou de réduire les dommages causés à la population civile en cas de guerre. Il s'agit des dommages dont la responsabilité n'est pas assignée à une autre autorité par décision spéciale.

Les mesures de protection les plus importantes de la défense civile en Norvège sont les suivantes:

1. Former et entraîner les forces de défense civile.
2. Prévoir les déplacements et évacuations en temps de guerre.
3. Construire des abris.
4. Informer la population civile.
5. Acquérir les systèmes d'alarme et de communications.

Suivant les circonstances, la défense civile aide également à prévenir et réduire les dommages résultant d'actes non guerriers. La défense civile n'est pas armée et son principal devoir est de sauver les vies humaines.

## I. Formation de la défense civile en Norvège

Conformément à la loi sur la défense civile, tout homme et toute femme entre 18 et 65 ans peuvent être appelés à servir dans la défense civile. Cependant, toute personne astreinte au service militaire obligatoire ne peut être appelée par la défense civile si cet appel l'empêche de remplir ses devoirs militaires. De nos jours, le recrutement dans la défense civile se base principalement sur les groupes de personnes suivantes:

- les jeunes astreints au service militaire obligatoire, mais qui en sont exemptés pour des raisons médicales et que l'on peut donc transférer dans la défense civile (aptes au travail A et B);

- les hommes recrutés dont on n'a plus besoin dans la mobilisation (personnes entre 32 et 40 ans) et que l'on peut donc transférer;
- les hommes recrutés ayant dépassé l'âge d'être enrôlés, les personnes ayant 40 ans;
- les objecteurs de conscience qui sont transférés après avoir fait leur service civile;
- les femmes sans enfant, ayant entre 28 et 38 ans.

La formation de base dure deux semaines et a lieu dans des camps d'aide à distance ou dans les écoles régionales.

Les forces mobiles de la défense civile sont divisées en différents secteurs:

Service du feu, service médical, service de secours, service d'ordre, service-ABC, service des communica-



## La Norvège

Position: 4—30'—13" E, 31—10'—4" E,  
57—57'—31" N, 71—11'—8" N

Longueur totale: env. 1.752 km

Largeur maximum: 430 km

Largeur minimum: 6.3 km

Longueur de la côte, totale: 21 112 km

Longueur de la côte, fjords et baies  
exclus: 2.650 km

Frontière terrestre avec:

la Suède 1619 km

la Finlande 716 km

l'URSS 190 km

tions, service d'approvisionnement, service des soins et service de quartier. Jusqu'ici, les femmes ont été formées pour servir dans les services médicaux, des communications et d'ordre.

Les cours de formation de base durent douze jours – ils commencent le lundi de la première semaine et durent jusqu'au vendredi de la semaine suivante. La journée de travail normale commence à 8 heures du matin et dure jusqu'à 17 heures, avec une heure de liberté au milieu de la journée pour le déjeuner; il faut généralement également ajouter quelques cours du soir.

Les repas servis sont les mêmes que ceux des forces militaires, et il en est de même pour la solde journalière.

Les hommes et les femmes ayant une famille touchent en plus une allocation familiale.

L'équipement personnel que l'on reçoit dans les camps comprend pour les hommes un uniforme de travail, un cardigan, des bottes en cuir et en caoutchouc, des chaussettes épaisses, une chemise, une paire de souliers et un manteau de pluie. Les femmes reçoivent un uniforme de travail ainsi qu'un uniforme gris, léger, avec une blouse blanche, un manteau de pluie bleu clair, un cardigan bleu clair, des souliers et des bottes.

Les personnes appelées à commander suivent un cours de formation de base de deux semaines plus un cours de commandement de deux semaines.

Les personnes appelées au service de quartier, au service d'évacuation en temps de guerre, ainsi que les gardes d'abris suivent un cours d'orientation de trois heures tous les quatre ans, tandis que les chefs du service d'évacuation ont une semaine de cours dans une école.

Les forces de défense locale suivent un cours de répétition de huit heures pour les chefs chaque année, tandis que les autres ne suivent un cours que tous les deux ans. Les personnes appelées dans les colonnes d'aide à distance suivent un cours de répétition d'une semaine en camp tous les quatre ans, quant aux chefs ils ont cinq jours de service supplémentaire.

Les instructeurs sont soit employés à plein temps, soit engagés pour une période limitée.

L'école centrale pour la défense civile est située à Heggedal, à 30 km environ d'Oslo. Autrefois, l'école centrale donnait surtout des cours aux chefs – différents genres de cours tactiques et théoriques.

De nos jours, l'école centrale a deux fonctions principales:

1. organiser différents genres de séminaires et de conférences sur des sujets variés;
2. faire exécuter des programmes de formation avancés au personnel de la défense civile employé à plein temps: un secteur forme les étudiants pour des fonctions administratives, l'autre pour des fonctions subordonnées.

Quelque 20 000 personnes des forces de la défense civile ont été formées (formation de base ou cours de répétition) au cours de ces dernières années.

## II. Plan d'évacuation et de déplacement en temps de guerre

Ces plans sont prévus pour 1 million de civils environ, et l'organisation nécessaire est prête. Les plans sont flexibles et permettent l'exécution de déplacement en temps de guerre d'un village ou d'une ville, de plusieurs villages ou plusieurs villes et de tous les villages ou toutes les villes. C'est le gouvernement qui décide si les plans d'évacuation doivent être mis à exécution.

## III. Abris

En Norvège, on construit deux genres d'abris, les abris privés et les abris publics. Les deux genres d'abris offrent un degré varié de protection contre les explosions, les retombées radioactives et l'air pollué.

A l'heure actuelle, il existe des abris pour environ

- 192 000 personnes dans les abris publics
- 1 625 000 personnes dans les abris privés

Ainsi, 45 % environ de la population norvégienne peut se protéger dans les abris prévus.

Les abris publics sont construits dans les villes et les villages conformément aux décisions du directoire pour la protection civile. Les abris publics sont construits par les communes, mais l'Etat rembourse jusqu'aux deux tiers des dépenses. 64 % environ des abris publics sont construits dans le rocher.

A l'heure actuelle, on construit différents genres d'abris dont les exigences sont adaptées au degré de risque de l'endroit en question.

Les abris privés. Les abris privés sont construits et payés par le propriétaire. Les maisons d'habitation sont exemptées de l'obligation d'abris. Dans certains cas, le propriétaire d'un immeuble peut être dispensé de construire un abri privé s'il contribue



### Répartition de la population:

Totale: 4 millions.

Villes et agglomérations

diverses:

52 %

districts ruraux:

48 %



### Répartition de la superficie:

Totale: 323.917 km

glaciers: 1,5 %, agriculture: 3,2 %

régions habitées (agglomérations):

0,3 %

lacs et rivières: 4,8 %, îles: 6,9 %

forêts productives: 21,7 %

montagnes, etc.: 61,6 %

(les territoires outre-mer de la Norvège non compris)



### Evolution de la Norvège:

L'ère des Vikings

800—1100 après J. C.

Introduction du christianisme

dans la première moitié du XI<sup>ème</sup> siècle.

Déclin du pouvoir politique au cours du XIV<sup>ème</sup> siècle.

financièrement à la construction d'un abri public dans la commune, conformément aux tarifs décidés par le ministère.

Il est également possible de construire des abris privés communs à plusieurs immeubles si les propriétaires sont d'accord.

**IV. Informations au public**

Les informations au public concernant les différentes mesures de protection sont données par le bureau d'information du directoire. Le directoire édite chaque trimestre deux publications.

Les informations relatives aux signaux d'avertissement, aux plans d'évacuation locale et aux emplacements des abris publics se trouvent dans les annuaires de téléphone régionaux.

A deux reprises, en 1957 et en 1971, le directoire a distribué gratuitement dans toutes les familles une brochure comprenant les renseignements les plus importants concernant la défense civile (1,3 million d'exemplaires environ).

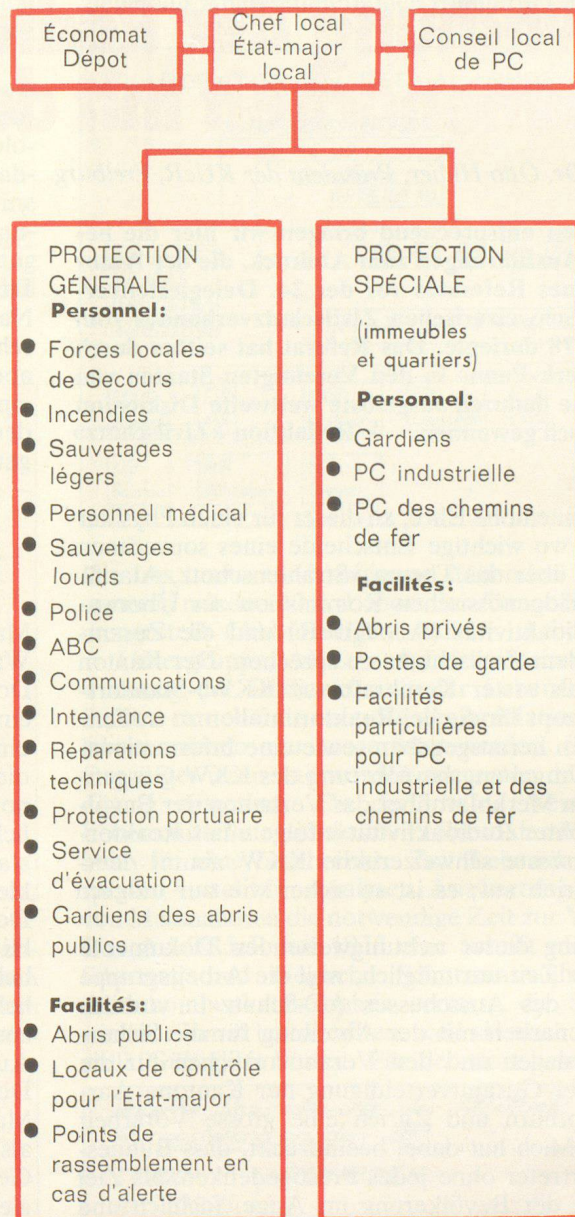
Un manuel complet intitulé *For a overleve (Afin de survivre)* a été publié en 1972. Au moyen de sondages de l'opinion publique, le directoire essaie de se faire une impression de l'attitude et du niveau des connaissances de la population au sujet de affaires relatives à la défense civile.

En 1964, le directoire créa un cours d'aide indépendante de douze heures (portant principalement sur l'extinction du feu et sur les soins de premiers secours). Ce cours est dirigé par différentes organisations bénévoles, et les frais payés par le directoire pour la protection civile. Chaque année, 10 000 personnes environ participent à ces cours.

**Information en temps de guerre.** Le bureau du ministre d'Etat est responsable du service d'information et de presse du gouvernement en temps de guerre. C'est le service de presse du gouvernement, en collaboration avec les moyens de diffusion, qui doit s'efforcer de tenir la population au courant de la situation actuelle aussi correctement et avec autant de détails que possible.

**Le moyen d'avertissement** comprend tout d'abord environ 1700 sirènes placées dans les régions de défense civile. Grâce à ces sirènes, on peut avertir environ 45 % de la population. Dans les endroits où il n'existe pas de sirènes, on a recours aux cloches d'églises pour avertir la population.

**L'organisation d'un groupe local de la Protection Civile en Norvège**



De plus, on a établi des systèmes de communications spéciaux pour la défense civile.

Un avertissement est lancé en cas de vols d'avions ennemis et en cas de retombées radioactives.

Les avertissements sont envoyés de deux à cinq centres d'avertissement régionaux par un réseau d'avertissement qui est fait de lignes téléphoniques branchées en temps de guerre. En plus, il existe un réseau radio régional en réserve.

Les centres d'avertissement sont dirigés par des personnes recrutées dans la défense civile et qui sont formées spécialement.

**KRÜGER**

**protège**  
**abris anti-aériens**  
**et de protection civile**  
**contre l'humidité**

**Krüger+Co.** 9113 Degersheim

En cas d'urgence: Téléphone 071 54 15 44 et

3117 Kiesen BE  
 1052 Le Mont-sur-Lausanne

Tél. 031 98 16 12  
 Tél. 021 32 92 90